



NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2022(?)

Lyon, 25 avril 2023

LA DIRECTION DIT : « NÉGOCIATIONS » MAIS DÉCIDE TOUTE SEULE

LA CGT ÉXIGE DE VÉRITABLES RÉUNIONS DE NÉGOCIATION

Lors d'une réunion à l'initiative de la direction tenue le mercredi 15 mars, la direction a voulu entamer une discussion à bâton rompu avec les organisations syndicales présentes. Oubliant au préalable de prévoir les éléments de cadrage et la méthode indispensables au déclenchement d'une négociation sincère et loyale.

Alors que les thèmes annoncés concernaient le télétravail et le droit à la déconnexion, les organisations syndicales invitées n'ont été destinataires d'aucune information ni en amont, ni même le jour de la réunion :

- aucun document présenté sur le cadre réglementaire existant (comme l'accord nationale interprofessionnel 2020 sur le télétravail)
- aucun retour d'expérience sur le télétravail mis en œuvre depuis la crise COVID
- aucune information sur les équipements existants ou nécessaires
- aucune information sur les indemnités versées aux salariés
- aucune indication sur les risques professionnels spécifiques au télétravail
- aucun projet d'accord

Des réunions organisées avec méthode : une condition sine qua none

Pour la CGT, il revient à la direction d'organiser un cadre de réunion propice au dialogue, à minima à partir du droit du travail, et d'éléments factuels et objectifs sur lesquels discuter. La CGT ne participera plus à des réunions quand seule une date et un sujet sont annoncés.

Les propositions de la CGT relatives au télétravail non entendues

La CGT est opposée au choix de la direction d'exclure des catégories de professionnel de l'accès au télétravail, car il serait générateur d'incompréhension et d'un sentiment d'iniquité au sein d'une collectivité de travail déjà traversées de nombreux remous, et quand les tensions existantes ont besoin d'être apaisées et non exacerbées. (Retrouver l'ensemble des propositions CGT sur le télétravail).

Syndicat majoritaire, la CGT porte une responsabilité envers les salarié.e.s

La CGT est dépositaire d'une responsabilité envers l'ensemble des salarié.e.s, car son éventuelle signature à l'issue des négociations rendrait l'accord applicable à toutes et tous. Il incombe également à toute organisation syndicale de demander la bonne réalisation de réunion de négociation.

Encore une fois, la direction démontre son désintérêt pour un véritable dialogue social. Nous refusons d'accepter et tolérer le climat social actuel qui fait reposer sur les salarié.e.s de tous métiers, de tous niveaux et de tout territoire, la responsabilité de leurs conditions de travail dégradées.



Pour faire valoir vos droits, pour défendre vos conditions de travail auprès des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes retenues, rejoignez la CGT.

Contactez directement votre délégué syndical CGT:

mikis charalambos - dsforumrc@gmail.com - 07 68 24 17 12

FB: [CGT Forum Réfugiés](#) Twitter : [@Cgtforumrefugie](#)

Web: <http://forumrefugies.reference-syndicale.fr/>